

Le 12 mai 2021

## PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS ÉTHIQUES A L'ÉCHELON EUROPEEN

### *Réflexions prospectives sur les défis de l'éthique dans le cadre de la mondialisation*

Rapport d'information du sénat : N° 67 se la session ordinaire 2013-2014

#### PROLÉGOMÈNE

« *Le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne sont fondés sur un certain nombre de VALEURS qui font l'identité commune de leurs membres :*

- *respect de la dignité humaine ;*
- *liberté ;*
- *démocratie*
- *égalité*
- *solidarité ;*
- *État de droit.*

*Ces VALEURS donnent une dimension éthique au projet européen »*

#### QUELQUES DÉFINITIONS

*Distinguer l'éthique de la morale*

Étymologiquement, les deux notions sont voisines : *ethos*, racine grecque du mot « éthique », signifie les « mœurs », *mores*, racine latine du mot « morale », désigne de même les « mœurs » mais aussi les « coutumes », les « habitudes ».

En philosophie, la **morale** est considérée comme un **ensemble de règles établies, propres à une culture, à un système de VALEURS**, permettant de juger ce qui est « bien » et ce qui est « mal ».

L'**éthique** désigne quant à elle une **forme de pensée qui se situe au-delà de la morale**, comme une « *méta-morale* ». Elle est une réflexion qui a pour finalité de rechercher les fondements raisonnables du « bien agir ».

L'éthique s'applique en général à des situations qui soulèvent un questionnement moral **et donnent lieu à des conflits de VALEURS**. Dans ce contexte, **la dimension interrogative et critique de la démarche éthique repose en grande partie sur l'échange de points de vue, au travers de discussions, de débats.**

Par ailleurs, on considérera au final que l'éthique remplit par rapport au droit

une fonction visant à évaluer la justesse et la justice des règles que le droit énonce.

## LE PROJET EUROPÉEN : QUELLE DIMENSION ÉTHIQUE ?

La philosophie morale nous enseigne que l'éthique requiert de l'individu ou de la collectivité la mise en œuvre de « **vertus** », qui sont des dispositions à bien agir, et que le vocabulaire contemporain traduit volontiers par le terme de « **VALEURS** ». Ces **valeurs/vertus** sont le prisme que la dimension éthique du projet européen concrétise.

### L'Europe, une communauté de VALEURS

Le Statut du Conseil de l'Europe, adopté en 1949, précise que les pays fondateurs sont « *inébranlablement attachés aux VALEURS SPIRITUELLES ET MORALES qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable* »

Robert Schuman précise en 1950 les fondements éthiques et culturels de l'identité européenne : **respect de la dignité humaine, liberté, égalité, solidarité, État de droit, progrès, universalisme... Droits de l'Homme et démocratie ont notamment été érigés en critères absolus.**

Le préambule du traité sur l'Union européenne (TUE) fait référence aux « *héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les VALEURS UNIVERSELLES que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit* ». Ces VALEURS inspirent la législation et les recommandations de ces institutions. Leur non-respect peut être sanctionné par la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'Homme de Strasbourg.

Ainsi, les **VALEURS DU PROJET EUROPEEN** recourent des préoccupations qui sont au cœur de la réflexion éthique.

### Les droits de l'Homme, boussole éthique de l'Europe

Le lien entre droits de l'Homme et valeurs éthiques se vérifie dans les grands textes européens consacrant les droits de l'Homme et les libertés fondamentales que sont la **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme** et la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**.

En 2000 l'Union européenne adopte une **Charte proclamant les droits et libertés** que chaque État membre considère comme inhérents à la personne humaine, érigeant ceux-ci comme normes fondatrices de l'Union. La Charte figure également un modèle pour tous les pays candidats, qui doivent

pleinement adhérer à ce socle de **VALEURS COMMUNES** et non pas seulement manifester la volonté d'entrer dans un marché ou de bénéficier d'aides.

## **LA PRISE EN COMPTE INSTITUTIONNELLE DE L'ÉTHIQUE A L'ÉCHELLE EUROPÉENNE**

### **1. Le Conseil de l'Europe**

Le Conseil de l'Europe a pour mission de promouvoir les principes et **VALEURS** qui sont le patrimoine commun de l'Europe et il organise une coopération intergouvernementale permettant d'apporter des réponses communes aux grands « **problèmes de société** ».

Dans un contexte de développement scientifique sans précédent, l'institution a cherché à construire un équilibre entre la promotion du progrès scientifique et la protection de l'être humain et de la dignité humaine.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a ainsi pris, dès la fin des années 1970, un certain nombre de résolutions et de recommandations afin d'inciter les États membres à légiférer dans le champ de la bioéthique :

- droits des malades et des mourants (1976),
- droits des malades mentaux (1978), encadrement de l'ingénierie génétique (1982),
- utilisation d'embryons et fœtus humains à des fins diagnostiques, thérapeutiques, scientifiques, industrielles et commerciales (1986)
- problèmes de la recherche sur le génome humain (1989).

Parallèlement, est créé le Comité directeur de bioéthique (DH-BIO) responsable des activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe dans le domaine de la bioéthique qui développe une réflexion pluraliste et pluridisciplinaire. Le DH-BIO entretient une collaboration suivie avec les professionnels de santé ou de la recherche, les représentants des patients ainsi qu'une coopération active avec les autres organisations internationales (Union européenne, Unesco, OMS...). Il rédige des livres blancs et des rapports sur des questions d'actualité dans le domaine de la bioéthique et contribue au débat public en organisant des colloques ou des symposiums.

### **2. L'Union européenne**

#### **La Commission européenne**

A - Le groupe européen (GEE)

le GEE a pour mission de conseiller la commission sur les questions éthiques

posées par les sciences et les nouvelles technologies. C'est une instance « pluraliste, indépendante et pluridisciplinaire ». Cet organe consultatif, se réunit onze fois par an, est composé de quinze personnalités nommées par la Commission pour un mandat de cinq ans. Le GEE s'efforce d'adopter des recommandations qui soient applicables.

#### B - Le Groupe inter-service sur l'éthique et les politiques européenne

Créé en juin 2006, ce Groupe est une structure visant à coordonner les actions des différents services de la Commission européenne dans le domaine de l'éthique. Il constitue une plateforme de dialogue sur de sujets qui comportent une dimension éthique ou mettent en jeu certains principes inscrits dans la **Charte des droits fondamentaux**.

#### C - La Direction Générale pour la recherche et l'innovation

L'unité « Éthique et genre » a pour tâche, d'une part, d'animer et promouvoir l'éthique des sciences au sein de l'« Espace de recherche européen » et, d'autre part, d'évaluer d'un point de vue éthique les projets en vue de leur financement par l'Europe.

### **Le Parlement européen**

Dès les années 80, le Parlement européen apporte sa contribution sur des questions relevant des domaines de la biomédecine ou de la biotechnologie.

Les députés européens ont à leur disposition depuis 1987 une Unité d'évaluation technologique, le STOA (*Scientific and Technological Options Assessment*). Sa mission est de réaliser des études et des expertises indépendantes.

### **Le dialogue avec les religions, les Églises et les communautés de conviction**

Créé en 1992 à l'initiative de Jacques Delors alors président de la Commission européenne, décide d'instituer en 1994 le dialogue « une âme pour l'Europe - Éthique et spiritualité ».

L'objectif est de financer par ces communautés de conviction l'organisation de rencontres, séminaires ou activités sociales dont l'objet devait répondre aux objectifs suivants : « *promouvoir la réflexion sur le sens spirituel et éthique de la construction européenne ; promouvoir la liberté de penser et d'agir des citoyens devant des contraintes technocratiques de la civilisation moderne ; augmenter une participation transversale des citoyens à travers des rencontres inter-religieuses, œcuméniques ou humanistes ; défendre les valeurs de base comme la tolérance et la solidarité ; augmenter la participation de ceux qui habituellement ne sont pas consultés sur les enjeux de l'Europe* ».

Aujourd'hui, ce dialogue a été élevé au rang d'obligation juridique, puisqu'il a été consacré **par le traité de Lisbonne et inscrit à l'article 17 du traité sur le**

## **fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).**

### **ARTICLE 17**

#### **DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE**

**1. L'union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.**

**2. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.**

**3. Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations.**

La constitution d'un Forum des comités d'éthique nationaux a été décidée en décembre 2001 par les autorités de l'Union européenne. Le NEC Forum réunit deux fois par an les présidents et secrétaires généraux des comités d'éthique nationaux des États membres afin qu'ils puissent échanger des informations sur leur activité nationale et leurs meilleures pratiques.

## **ENTRE DROITS FONDAMENTAUX ET SUBSIDIARITÉ : LE DILEMME ETHIQUE EUROPÉEN**

### **La diversité des éthiques nationales**

Il est clair que de multiples clivages éthiques existent aussi en Europe, fondés sur des différences religieuses, historiques, juridiques ou sociales, créant parfois certaines tensions au niveau européen.

Une des principales lignes de fracture du débat éthique en Europe se cristallise autour du principe de liberté individuelle ou d'autonomie. Il existe en Europe une tradition libérale, représentée par des pays comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, qui accorde plus souvent la préférence au choix individuel lorsqu'il apparaît opposé à la norme sociale, alors que d'autres pays adopteront une solution inverse. La France ou l'Allemagne, par exemple, sont des pays qui vont poser plus souvent des limites à l'autonomie individuelle pour protéger d'autres valeurs.

Parmi les sujets les plus conflictuels, on compte notamment :

- **Le statut de l'embryon ;**
- **La recherche sur les personnes incapables ;**
- **Le statut des données génétiques ;**
- **La fin de vie et la question de l'euthanasie.**

Le poids des héritages culturels et religieux conduit les pays européens à adopter des législations différentes, parfois opposées, dans le domaine de la bioéthique au nom de l'« éthique nationale ». Toutefois, dans ce domaine comme dans d'autres, la liberté de circulation donne la possibilité aux citoyens européens de transgresser les règles nationales. **La mobilité au sein de l'Union européenne**

peut devenir source de dysfonctionnements quand elle ne s'accompagne pas d'un rapprochement des règles ou d'une harmonisation. Le « tourisme procréatif » illustre parfaitement cette situation.

### Le respect de la subsidiarité en matière éthique

Les institutions de l'Union européenne ont toujours une approche très prudente des problématiques qui touchent à des enjeux éthiques. Elles ont bien conscience que l'Union n'est pas un échelon normatif susceptible de favoriser des consensus sur des questions, par nature, très clivées nationalement et, qu'en ces matières, le respect du principe de subsidiarité est primordial.

Les avis du Groupe européen d'éthique (GEE) reflètent cette réalité. On y trouve régulièrement des formules telles que : « *Le pluralisme apparaît comme une particularité de l'Union européenne. Il témoigne de la richesse des traditions de ses États membres et appelle chacun au respect et à la tolérance mutuels* ».

### L'APPROCHE EUROPÉENNE DE L'ÉTHIQUE PAR LA RÉGULATION

En fait, une « **éthique pragmatique** » s'est imposée en utilisant les voies classiques de la régulation dans le cadre du fonctionnement du marché unique de l'Union européenne et de la négociation intergouvernementale au sein du Conseil de l'Europe.

**Ainsi, la Convention d'Oviedo, composée d'un préambule et de 38 articles, porte à la fois sur les principes applicables dans la médecine clinique quotidienne et sur les grandes thématiques de la bioéthique.** Le préambule souligne le nécessaire respect de l'être humain dans sa double composante d'individu et d'espèce humaine.

#### *Dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises (RSE)*

L'Union européenne s'est saisie du sujet de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) au début des années 2000. Ayant fondé pendant longtemps son approche de la RSE sur l'initiative et le volontariat des entreprises, son action en la matière est restée jusqu'à présent limitée. Un plan d'action (2011-2014) en matière de responsabilité sociale est alors défini. Les principaux points sont :

- **Renforcement des bonnes pratiques et de la visibilité de la RSE ;**
- **Amélioration du degré de confiance dans les entreprises ;**
- **Amélioration du processus de régulation et de co-régulation ;**
- **Renforcement de l'attrait de la RSE pour les entreprises ;**
- **Amélioration de la communication des entreprises ;**
- **Poursuite de l'intégration de la RSE dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche ;**

- Mise en évidence de l'importance des politiques nationales en matière de RSE ;
- Rapprochement entre les conceptions mondiales et européennes de la RSE .

### *Dans le domaine de la biomédecine*

**L'Union européenne a adopté depuis la fin des années 1990 plusieurs directives et règlements prenant directement la biomédecine pour objet.** L'objectif est de «*rapprocher les dispositions législatives réglementaires et administratives des États membres qui ont pour objet l'établissement et le fonctionnement du marché intérieur* ».

### *Dans le domaine de la recherche*

Dans le cadre de ses programmes-cadres de recherche et développement, **l'Union européenne a mis en place une politique d'évaluation éthique des projets scientifiques qui sont soumis à la Commission européenne en vue d'obtenir un financement communautaire.**

D'une manière générale, la commission européenne vise à :

- mesurer la prise en compte par les équipes de recherche candidates des aspects éthiques et de l'impact social des recherches entreprises ;
- établir si les règles et standards éthiques des programmes-cadres et de la législation communautaire ainsi que les conventions internationales sont respectées ;
- savoir si les candidats ont cherché à obtenir l'approbation des comités d'éthique locaux ou nationaux concernés ;
- évaluer le rapport entre les objectifs de recherche et les moyens envisagés pour les atteindre.

## CONCLUSION

### RELEVER LE DÉFI DE L'ÉTHIQUE EN EUROPE

#### L'ÉTHIQUE INSTRUMENT D'UNE MEILLEURE GOUVERNANCE

**En matière éthique, réussir le débat, c'est déjà accomplir une grande partie du chemin.** Les conditions d'un vrai débat éthique ne se trouvent réunies qu'au sein du Groupe européen d'éthique (GEE) et dans le cadre des rencontres entre comités d'éthique nationaux au niveau européen (NEC – Forum). Or, si les échanges au sein de ces instances sont de grande qualité, ils présentent le défaut principal de se dérouler dans l'indifférence générale. Indifférence du public ignorant de l'existence de ces débats tenus entre experts réunis en comité restreint

mais aussi indifférence des institutions.

**La revalorisation du débat éthique passe par une participation citoyenne accrue. Le débat éthique repose donc sur l'éducation des citoyens..**

Ce problème est notamment lié au fait que le temps de l'action politique n'est pas le temps de la réflexion éthique. Il est nécessaire d'**affirmer la notion de long terme dans l'action politique** et, à cet effet, de **développer les moyens de prospective et les capacités d'anticipation**. C'est à ces conditions que la démarche éthique pourra trouver sa place dans les processus de décision et représentera une réelle plus-value en matière de gouvernance.

Dans ce contexte, la constitution, au niveau européen, d'un « **Comité des sages ou d'experts** » détachés des contraintes politiques semble la solution. Ce comité aurait pour mission générale de **travailler à la définition du « bien commun futur »** dans le but de tracer les perspectives et les limites de l'action politique à long terme en Europe. Il aurait, par conséquent, une **double fonction d'anticipation** et de **vigilance**. Cette proposition est proche de l'idée d'une « **Académie du futur** », composée de scientifiques, de philosophes, d'experts et de représentants d'associations, proposée par Pierre Rosanvallon<sup>1</sup> et Dominique Bourg<sup>2</sup> afin de renouveler l'exercice démocratique face aux défis écologiques et climatiques.

La démarche éthique pâtit à la fois d'une profonde méconnaissance et de l'idée répandue qu'elle peut se pratiquer de manière instinctive, en dehors de tout apprentissage, en faisant tout simplement appel au « bon sens ». Cette situation conduit souvent à une impasse où l'éthique est réduite à une dimension ornementale (l'éthique « placebo ») voire instrumentalisée (l'éthique « alibi »).

L'éthique repose sur une réflexion rationnelle qui mène à des prises de position s'appuyant sur des principes et des **VALEURS**. Sa pratique implique de connaître et maîtriser des concepts et de mettre en œuvre une méthodologie. Cela passe avant tout, par la **mise en place d'un enseignement et d'une recherche universitaires dignes de ce nom**.

## QUELQUES INTERROGATIONS POUR NOURRIR LE DEBAT

Au delà de l'Europe allons nous vers une éthique globale ?

La dé-occidentalisation du monde est en cours, quelles conséquences au plan éthique ?

Quelle dimension éthique pour les organismes internationaux comme XXF, Médecins sans frontières... ?